



CONTINGENT DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS

GARDE D'HONNEUR OFFICIELLE DES AUTORITÉS SUPÉRIEURES DU CANTON DE FRIBOURG



Membre fondateur de l'Association Suisse des Troupes Historiques



Dossier de présentation pour le recrutement



Historique du Contingent

Fribourg (en Suisse), fondée en 1157 par le duc Berthold IV de Zaehringen, fut, depuis sa fondation, protégée militairement par ses bourgeois.

Dans le développement des armes au cours des siècles, la grenade à main apparut en 1634 et - dès 1637 - des soldats suisses, entre autres des Fribourgeois, furent instruits spécialement au maniement de cette arme dans les régiments suisses au service de la France.

Le danger et la portée des nouvelles armes firent que les grenadiers devinrent des soldats d'élite avec une position d'honneur dans le cadre des armées.

Des grenadiers furent aussi incorporés dans les troupes cantonales fribourgeoises.

En 1799, les troupes de la Révolution française envahirent la Suisse. Lorsque Napoléon retira ses armées en 1803, le canton de Fribourg (en Suisse) réorganisa sa protection militaire. Le Corps franc vit le jour en 1804 et fut équipé de l'uniforme bleu - héritage de l'ancienne garde d'Etat - avec les revers rouges - héritage du Service de France - uniforme que les Grenadiers du Noble Contingent fribourgeois portent encore aujourd'hui. Ces troupes fribourgeoises prirent une part active à la protection de la neutralité confédérale en 1805, 1809, 1813 et 1815.

Le plus haut fait d'armes fut, le 1er juin 1814, l'occupation de Genève par les troupes fribourgeoises et soleuroises, en prévision d'attaques françaises contre cette ville.

Cette mission confiée par la Diète fédérale, était une mission de confiance. Il fallait des soldats "parfaitement exercés", astreints à "une discipline rigoureuse" et des "officiers expérimentés".

Le 1er Contingent était commandé par le Colonel Louis Girard.

Cette occupation fut l'une des prémices de l'admission de Genève dans la Confédération helvétique.

Lors de troubles internes, les troupes fribourgeoises furent mises sur pied avec succès, en 1830 à Fribourg, en 1831 à Bâle, à Neuchâtel et en Valais en 1839.

Les grenadiers passèrent alors dans les troupes fédérales dès 1844.

Lorsque le canton de Genève fêta, en 1914, le centenaire de son appartenance à la Confédération suisse, les Autorités de ce canton invitèrent le canton de Fribourg à reconstituer un détachement de soldats avec les vieux uniformes bleus de 1814.

Enchantés de leur participation aux festivités de 1914 à Genève, certains membres de cette délégation historique décidèrent en 1919, de reconstituer le Contingent fribourgeois, en société chargée du maintien des traditions militaires du pays de Fribourg.

Le nombre de membres actifs fut fixé à huitante au maximum, en souvenir des huitante grenadiers fribourgeois qui tombèrent vaillamment lors du massacre des Tuileries lors de la Révolution française du 10 août 1792 et pour lesquels A. de Lamartine écrivit : "Ces hommes n'avaient pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur".





Le Contingent se compose d'un Commandant avec son État-major (vice-commandant, aumônier, adjudant, quartier-maître, officier à disposition, enseigne, adjudant sous-officier, sergent-major et fourrier), de 6 sapeurs, d'une clique (20 fifres et tambours) commandée par un tambour-major et de trois sections de 16 porteurs de fusils à pierre à feu, chargés par l'orifice, du modèle 1774/8, de baïonnettes et de sabres extraits des musées. Ils marchent et tirent des salves selon le règlement militaire fribourgeois de 1790 et - suivant leur magnifique drapeau - ils participent à des manifestations historiques et militaires en Suisse et à l'étranger.

Ils firent honneur à la Suisse et à Fribourg, entre autres à Paris, Munich, Rome, Calais, Troyes, Fribourg-en-Brigau, Dijon, Rueil-Malmaison, Valence, Marengo, Monaco, Stockholm, Moscou, en Argentine, en Corse et en Uruguay pour ne citer que leurs principales campagnes.



Moscou, Russie, 2010



Montevideo, Uruguay, 2012

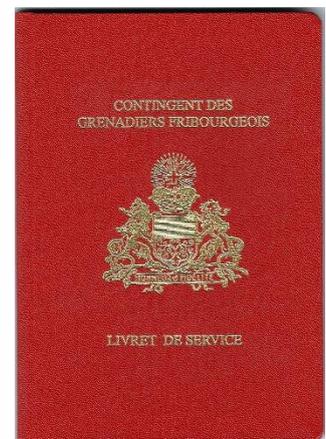
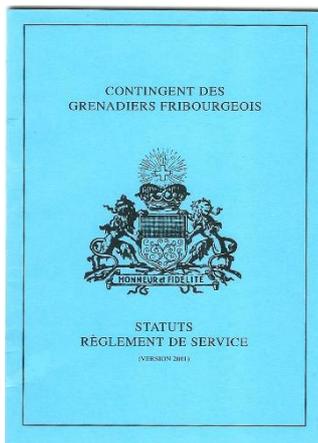


Tattoo Ville-la Grand, France, 2013

Aujourd'hui encore, le Contingent obéit à une organisation rigoureuse. A l'occasion de chaque campagne, la troupe est mise sur pied par ordre de marche et la manifestation débute invariablement par la prise du drapeau - signe que les grenadiers se trouvent officiellement sous régime militaire - et se termine par la remise de ce même emblème. Au premier trimestre de chaque année, la Cérémonie de la Prise d'armes marque solennellement le début des manifestations auxquelles le Contingent est convié; périodiquement, les récipiendaires (nouveaux membres actifs) sont promus "grenadier" au cours d'un cérémonial appelé "Passage sous les drapeaux" en jurant

« Honneur et Fidélité »

Le Gouvernement cantonal a désigné le Contingent des Grenadiers fribourgeois à la fonction de "Garde d'honneur officielle des Autorités supérieures du Canton de Fribourg" dans l'arrêté 129.3.31 du 2 octobre 1964.



« Première salve »

par le Sgt armurier Candide Despont

Presque un peu nerveux le nouveau, il est pourtant très attentif.

L'arme au ciel, la crosse bien appuyée contre l'épaule, comme à l'exercice, le récipiendaire se concentre, avec une pointe d'anxiété tout de même, c'est la première fois qu'il aligne la gueule d'un canon de calibre 17,5 mm sur le centre d'une cible imaginaire là-haut, dans le ciel.

Au milieu de ses camarades, il veut être à la hauteur. Et puis l'ordre arrive, « FEU ! ». Son doigt accroche la détente d'une vigoureuse pression, il n'y a pas de point dur, la gâchette recule rapidement. Une fraction de seconde s'écoule, le temps que la gerbe d'étincelles provoquée par le choc du silex sur la batterie enflamme la poudre. Un court instant désemparé, une pointe d'incertitude, puis le tireur est aveuglé par ce nuage laiteux qui s'échappe du bassinet juste devant ses yeux. Le fusil a bougé un peu.

L'alignement sur la pseudo cible est presque oublié. Puis, dans cette semi-confusion, soudainement la crosse tape vigoureusement l'épaule de l'homme comme pour le secouer, le rappeler à la réalité. La bouche de l'arme alors, dans un grondement rauque, crache sa bourre dans un panache de flammes et de fumée. Aussitôt l'ambiance se teinte d'un léger voile blanc. Une odeur au goût de soufre et de salpêtre se propage, l'enveloppe, lui pique un peu les yeux. Encore surpris ... d'abord, il ne dit rien, il est content, surtout d'avoir tiré son premier coup ... avec un fusil de grenadiers Mle 1777 au milieu de ses nouveaux amis en bleu.



Les activités du Contingent

L'année du Grenadier¹ est rythmée par les prestations et les services pour lesquels il est convoqué par OM (ordre de marche). Il reçoit préalablement un programme annuel comprenant la majorité des activités, sachant que des ajustements restent toujours possibles, notamment en fonction de l'actualité.

Chaque année, plusieurs prestations et services **obligatoires** figurent systématiquement dans l'agenda de base du grenadier :

- Rapport annuel des actifs : un soir de semaine en février, de 1900 à 2200 ;
- Assemblée générale annuelle ordinaire : un vendredi soir, début mars, dès 1900 et qui se termine vers 2230, suivie par le service des boudins ;
- Nettoyage des armes et entretien de la buffleterie : un soir de semaine, au cours du 1^{er} trimestre de l'année, entre 1800 et 2100 ;
- Rapport annuel de section/détachement, selon planification interne à la section ;
- Prise d'armes : un vendredi, dès 1700, en principe fin avril/début mai, suivie d'un repas pris en commun avec les Autorités, les épouses et divers invités ;
- Solennité de la Fête-Dieu, un jeudi matin, selon calendrier liturgique, de 0800 à 1230 ;
- Commémoration du débarquement des troupes confédérées, au Port-Noir, le 1^{er} juin de chaque année, dès 1230, avec repas en soirée à Genève, jusque vers 2400 ;
- In Memoriam, chaque 2^{ème} dimanche de novembre, de 0900 à 1230 ;
- Assermentation des aspirants de l'Ecole de police, en décembre, vendredi après-midi ;
- 5 à 8 exercices annuels au minimum, un soir de semaine, de 1930 à 2130 ;
- Divers services particuliers internes à notre Sté, ex : inspection annuelle, samedi matin



Rapport et Assemblée générale



Débarquement du 1^{er} Juin à Genève

Prise d'armes annuelle et prestations à l'étranger, ici à Moscou



¹ Si pour des raisons de simplification, seul le masculin est utilisé, le contenu du document s'applique autant pour les hommes que pour les femmes candidats à la société du Contingent.

Contacts et renseignements

Adresse pour la correspondance

Contingent des Grenadiers fribourgeois

Case postale 364
CH – 1701 Fribourg, Suisse

Visite et rendez-vous

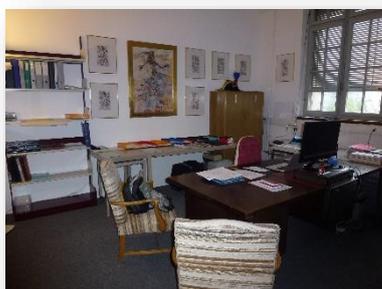
Bureaux du Contingent
Route des Arsenaux 16 (a. arsenal)
1700 Fribourg

Informations générales

Commandant	Colonel Pierre Dessibourg commandant@grenadiers-fribourg.com	079 959 5937
Vice-commandant	Lt-colonel Richard Majeux vice-commandant@grenadiers-fribourg.com	079 213 9956

Chancellerie du Contingent

Capitaine Pierre Bertherin, Adjudant
Tél : 079 210 8000
Fax : 026 913 7083
adjudant@grenadiers-fribourg.com



Informations recrutement

Sergent Claude Bossy
Tél : 079 696 88 64 (de préférence)
claud.bossy@outlook.com



Contacts utiles, chefs de section et de détachement

Chef sapeurs	Sergent-major Gilbert Brodard
Tambour-major	Premier-lt Florian Bassenne
Chef section 1	Premier-lt Philippe Corpataux
Chef section 2	Lieutenant Jean-Luc Vionnet
Chef section 3	Lieutenant Marcel Alain Berset
Chef dét cdmt	Fourrier Daniel Macherel

chef-sapeurs@grenadiers-fribourg.com
tm@grenadiers-fribourg.com
section1@grenadiers-fribourg.com
section2@grenadiers-fribourg.com
section3@grenadiers-fribourg.com
info@grenadiers-fribourg.com

Moniteur de musique

Sgt fifre Marc-Antoine Pürro moniteur@grenadiers-fribourg.com

Site internet www.grenadiers-fribourg.org

Les Grenadiers recrutent

Ce qu'il faut savoir avant de déposer sa candidature auprès du Contingent

Le but de la Société est de maintenir le Contingent, d'en conserver l'uniforme, l'armement et l'ordonnance afin de pouvoir figurer et prendre part aux manifestations officielles et aux fêtes patriotiques (Article premier des statuts). La Société est patriotique par ses origines et les traditions militaires dont elle se réclame. Elle est fribourgeoise par son attachement à la terre de ses aïeux, sa fidélité aux institutions fondamentales du canton, son respect des valeurs spirituelles et morales (Art. 3).

LES CONDITIONS PREALABLES A L'ADMISSION

Pour être candidat porteur de fusil, il faut être citoyen suisse, avoir accompli ses obligations personnelles vis-à-vis de la Confédération, mesurer 1.70 m au minimum. Pour être candidat tambour, fifre, ordonnance de commandement, il suffit d'être citoyen suisse.

En outre, il faut encore remplir les conditions suivantes :

- Etre parrainé selon un libre choix par 2 membres actifs du Contingent ou 1 membre actif + 1 membre d'honneur, honoraire ou vétéran
- Participer activement à la journée de présentation et de formation initiale, en principe un samedi ; date, voir demande d'admission en pièce jointe ;
- Se présenter à la séance EM de validation de la candidature, en principe un soir de semaine ; date, voir demande d'admission en pièce jointe ;
- Se présenter à l'AG pour validation de l'admission provisoire au sein du Contingent ; date, voir demande d'admission en pièce jointe ;
- Accepter les diverses étapes d'intronisation :
 - Phase 1 : dépôt et traitement du dossier, dans la fonction de **Candidat** et en cas de validation de passer à la
 - Phase 2 : formation initiale et au grade d'**Aspirant**, pour une durée probatoire minimale d'une année et en cas de succès de passer à la
 - Phase 3 : poursuite de la formation avec le grade de **Réциpiendaire** pour une durée minimale de 18 mois ; cette phase peut s'étendre jusqu'à 4 ou 5 ans, jusqu'au prochain Passage sous les drapeaux pour passer à la
 - Phase 4 : Assermentation officielle devant les Hautes Autorités cantonales et accéder au grade de **Grenadier**
- Pour les porteurs de fusils, accepter d'être incorporé dans l'une des sections, **exclusivement sur décision de l'EM** et prioritairement en fonction des effectifs

LES CONDITIONS FINANCIERES (non remboursables)

Porteurs de fusil	1 ^{ère} année, finance d'entrée unique, CHF 500.00 2 ^{ème} année, participation financière pour l'équipement, CHF 500.00 dès 3 ^{ème} année, cotisations : annuelle CHF 150.00 + voyages CHF 50.00
Tambouffre	1 ^{ère} année, participation financière pour l'équipement, CHF 500.00 dès 2 ^{ème} année : cotisation voyages CHF 50.00
Ordre cadet	1 ^{ère} année, participation financière pour l'équipement, CHF 200.00 dès 2 ^{ème} année, cotisations : annuelle, CHF 100.00 + voyages CHF 50.00

CE QUE NOTRE SOCIETE OFFRE ET MET A VOTRE DISPOSITION

Une séance d'information détaillée et une formation de base au titre de candidat aspirant.

En prêt : un uniforme historique, une tenue de service, une tenue de travail, l'armement et l'équipement.

Effet personnel : une tenue de ville.

Les parrains offrent le livre d'histoire, le livre du 100^{ème} et l'épinglette.

La Société organise des prestations et des campagnes, dont, en principe et si possible, une campagne par année à l'étranger (avec éventuelle participation financière la moins élevée possible et qui tient compte uniquement des frais portés à notre charge).

NOS ACTIVITES TRADITIONNELLES

Gala des Rois, soirée du 6 janvier de chaque année, quel que soit le jour, en tenue de ville, avec les compagnes, nos Autorités et divers invités, entre 17 heures et ...

Rencontre annuelle en civil (avec diverses joutes) et repas en commun.

Anniversaires "ronds" de nos membres.

Activités en section/détachement.

NOS PRESTATIONS

Les prestations de l'année en uniforme, dont la durée varie : 1 heure 30, demi-journée, parfois un week-end prolongé lors des campagnes à l'étranger ou dans un autre canton ...

Des prestations particulières en détachement restreint et par tournus : anniversaires, obsèques, diverses représentations officielles ...

NOS CONDITIONS ET NOS ATTENTES ENVERS VOUS

Le Contingent attend une fidèle participation aux prestations pour assurer la meilleure présentation possible, puisque ce sont surtout la parade, les évolutions conduites au pas du Grenadier et les salves qui font le succès de notre troupe chargée d'histoire.

Le Contingent attend encore une discipline militaire librement consentie lors des prestations, pour assurer la meilleure qualité de présentation.

Le Grenadier est mis sur pied par Ordre de marche, il est aussi parfois convoqué ou simplement invité; dans tous les cas, on attend de lui une réponse : le plus souvent possible par sa présence et, on le comprend aussi, s'il ne peut vraiment pas se libérer, qu'il le fasse savoir en s'excusant par écrit.

DIVERS

En fonction des intérêts personnels, des compétences spécifiques et des hobbies, mais sans obligation, chacun a la possibilité de s'engager dans des activités particulières : tir, cartes, diverses commissions (ventes, vins, ...)

NECESSITE EVIDENTE ...

Dans le cas d'un.e candidat.e marié.e, fiancé.e ou accompagné.e, l'avis de son/sa compagne/compagnon compte ...

VOTRE INSCRIPTION voir le formulaire joint.

Bienvenue chez vous au Contingent

Si vous le souhaitez, nous vous accueillons avec plaisir !

